



Fiche d'inscription 2017 - 2018

Réservé au Poney- Club

Date d'inscription : _____ / _____ / _____

JOURS

PONEYS

GALOP

GALOP

REGLEMENT

- Bronze
 Argent
 Or

- Bronze
 Argent
 Or

- 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7

Licences FFE :
Droits d'entrée :
Forfait e 1er T. :
Forfait 2eme T. :
Forfait 3eme T. :
Carte :

HORAIRE

_____ à _____

CAVALIER / CAVALIÈRE

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ / _____ / _____

Adresse : _____

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

PÈRE

Nom : _____

Prénom : _____

Profession : _____

Tél. port : _____ Fixe : _____

Email : _____ @ _____

MÈRE

Nom : _____

Prénom : _____

Profession : _____

Tél. port : _____ Fixe : _____

Email : _____ @ _____

SANTÉ

- Votre enfant a-t-il une allergie ou une maladie qui pourrait être en contre indication avec la pratique de l'équitation ? : Oui Non

Si oui, laquelle: _____

Suit-il un traitement ? : _____

- En cas d'urgence, autorisez-vous, le poney club, à prévenir les secours et faire transporter votre enfant à l'hôpital ? : Oui Non

PRISE DE VUE

J'autorise à photographier et à utiliser l'image de mon enfant sur le site internet du club [leponeyclubdeletang.fr]

INFORMATIONS

Je reconnais avoir lu et pris connaissance des informations ci-jointes en page deux et trois de cette fiche d'inscription.

_____ (Initiales)

Fait à : _____ , le _____ / _____ / _____

Signature des responsables légaux, suivie de la mention "lu et approuvé"

NOTES D'INFORMATIONS POUR LES PARENTS

I. RATRAPAGE DES COURS

Nous vous rappelons que les forfaits ne sont pas remboursables (à part sur certificat médical ayant un arrêt de plus de 15 jours) ni rattrapables en dehors de ce qui est prévu (journée de rattrapage à la fin de l'année, le mercredi 27 juin). Il sera néanmoins possible de rattraper certains cours lors du deuxième trimestre si des places se libèrent dans certains groupes.

II. REMBOURSEMENT EN CAS D'ARRÊT

En cas d'arrêt et de restitution des chèques non déposés, les cours seront recalculés sur la base tarifaire des cours à la carte (5, 10, 20 ou 30 heures) affichée dans le bureau.

III. INFORMATIONS (ACTIVITÉS DU CLUB)

Toutes les informations concernant les activités du club (fête, challenges, stages, randos, examens, compétitions, ...) sont présentes sur le site internet du Poney-Club : www.poneyclubdeletang.fr.

Elles sont aussi affichées sur le panneau d'affichage au bureau ; pensez à le regarder régulièrement ! Valentine, Cloé, Caroline et Sovellen sont aussi là pour vous renseigner.

IV. ACCUEIL AU BUREAU

Les périodes d'accueil au bureau se font le mercredi après-midi de 13h à 17h et le samedi de 10h à 17h.

Autrement, vous pouvez nous contacter par téléphone au : 06.47.43.95.06

Merci de bien vouloir privilégier le sms et le mail (du mardi au samedi de 10h à 16h, le Poney-Club de l'Etang ne pourra pas répondre aux appels et aux messages vocaux).

E-mail : poney.club.etang@gmail.com

V. RESPONSABILITÉ

En-dehors de la séance d'équitation (d'une durée de 1h à 1h15) déterminée entre le Poney-Club et les parents lors de l'inscription, l'enfant n'est en aucun cas sous la responsabilité du Poney Club et de son dirigeant mais bien sous la responsabilité de ses parents ou accompagnateurs en cas de retard de ces derniers. Le Poney-Club (enseignants et dirigeant) se décharge de toutes responsabilités en cas d'accident y compris dans l'enceinte du Poney-Club.

VI. DATES DES TRIMESTRES

1er trimestre (sept. oct. déc.) : 11 séances du 6 sept. au 21 oct. inclus – VACANCES – du 8 nov. au 2 déc. inclus

2ème trimestre (déc. janv. fév.) : 8 séances du 6 déc. au 23 déc. inclus – VACANCES – du 10 janv au 10 fév. inclus

3ème trimestre (mars, avril, mai, juin) : 16 séances du 28 fév. au 7 avril inclus – VACANCES – du 25 avril au 24 juin inclus

VII. DATES DES VACANCES 2017/2018

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

Vacances de Toussaint : du dimanche 22 octobre au lundi 6 novembre

Vacances de Noël : du dimanche 24 décembre au lundi 8 janvier

Vacances d'Hiver : du dimanche 11 février au lundi 26 février

Vacances de Printemps : du dimanche 8 avril au lundi 23 avril

Fin des cours : dimanche 24 juin (Fête du Club, incluse dans le forfait)

VIII. L'ÉQUITATION, UN SPORT À RISQUES

Nous vous rappelons que l'équitation n'est pas sans risques. En effet, c'est le 3ème sport le plus dangereux en France. Chaque enfant est assuré par le biais de sa licence FFE.

Malgré un encadrement assuré par des monitrices diplômées d'état avec de l'expérience et des compétences dans le domaine équestre, une cavalerie adaptée, des installations aux normes et des séances pensées et adaptées à chaque niveau, les chutes des cavaliers sont inévitables et font partie de l'apprentissage de chacun.

La pratique de l'équitation se fait avec un être vivant donc l'humain ne peut pas tout contrôler.

Nos monitrices sont toutes titulaires d'un brevet de secourisme.

Petit rappel des protocoles appliqués en fonction des cas de chutes :

- cas 1 : l'enfant ne se plaint de rien et se relève tout de suite et seul, il n'a aucune douleur apparente : nous le faisons remonter à cheval ou à poney pour ne pas rester sur un sentiment d'échec.

- cas 2 : la tête de l'enfant a touché le sol ou du matériel pendant la chute, mais il ne se plaint de rien et se relève rapidement : prise en charge par un enseignant, mise à l'écart du cours pour la sécurité, assis sur une chaise, questions au cavalier pour la mise en avant de symptômes divers et contact rapide des parents.

- cas 3 : douleur à un membre ou une partie du corps, suspicion de fracture ou traumatisme grave : contact du SAMU et des parents.

- cas 4 : étourdissement ou perte de connaissance suite à la chute : contact du SAMU et des parents.

En principe, un cavalier a besoin de remonter rapidement à cheval pour ne pas être en situation d'échec, mais le poney-club a décidé de ne pas faire remonter le cavalier dès que celui-ci se plaint d'une forte douleur ou a touché la tête quelque part.

IX. PASSAGE DES GALOPS

Quelques petits rappels...

Du Baby 1 au Galop d'Or/Galop 2, les niveaux se passent pendant les cours à la fin de l'année.

Jusqu'au Galop 3, il est fréquent de passer 1 Galop par an ; mais les cavaliers qui montent uniquement au 1er et au 3ème trimestre manquent de pratique par rapport à certains autres (environ 3 mois d'équitation). Donc il se peut que leur niveau ne corresponde pas tout à fait au niveau du Galop qu'ils préparent, exigé par la fédération. Mais pas d'inquiétude, ces cavaliers auront la possibilité de passer leur Galop en 2 ans.

A partir du Galop 4, on compte en général 1 Galop tous les 2 ans, car le niveau d'exigence de la fédération est assez élevé et il faut du temps au cavalier pour l'atteindre.

Nous ne voulons pas mettre les cavaliers en situation d'échec, donc les cavaliers qui ne sont pas tout à fait prêts ne seront pas présentés à l'examen. N'hésitez pas à en parler avec l'enseignante de votre enfant.

Les galops n'étant pas obligatoires, ne mettez pas de pression supplémentaire à votre enfant.

Nous vous rappelons aussi que les enfants sont préparés tout au long de l'année avec leur enseignant et qu'ils n'ont pas besoin de cours particuliers ou de stages supplémentaires que ceux proposés.

Il ne vous reste qu'à réviser la théorie à la maison en plus de ce qui est travaillé en préparation de cours.

Nous vous souhaitons de passer une excellente année d'équitation avec nous !